



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-621

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHESQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

	<b>Conseil du 5 décembre 2025</b>	<b>Délibération</b>
	Direction du Foncier	<b>N° 2025-621</b>

---

**BLANQUEFORT - Zone industrielle de Blanquefort - ECOPARC - Cession par  
Bordeaux Métropole d'une emprise de 92 973 m<sup>2</sup> environ sise rue Jean-François de  
La Pérouse en vue de l'extension du site d'exploitation de la SASU Castel Frères -  
Délibération modificative de la délibération métropolitaine n° 2025-57 du 7 février  
2025 - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2025-57 du 7 février 2025, le Conseil de Bordeaux Métropole a autorisé la cession à la SASU Castel Frères, d'une emprise de 92 973 m<sup>2</sup> environ constituée des parcelles cadastrées section AV numéro 98, d'une contenance de 675 m<sup>2</sup>, AV 99 d'une contenance de 41 694 m<sup>2</sup>, AV 102 d'une contenance de 20 171 m<sup>2</sup>, AV 104 d'une contenance de 10 227 m<sup>2</sup>, AV 106 d'une contenance de 271 m<sup>2</sup>, AV 109 d'une contenance de 9 540 m<sup>2</sup>, et AV 115 d'une contenance de 10 156 m<sup>2</sup> ainsi que d'emprises à détacher des parcelles AT 184 pour 29 m<sup>2</sup>, AT 185 pour 69 m<sup>2</sup> et AT 416 pour 141 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 3 718 920€ hors taxe, conformément à l'avis de la DIE.

À la suite d'un changement dans la structuration de l'entreprise, l'entreprise souhaite acquérir l'emprise précitée via la société CASTEL-VINS, dont l'objet social est notamment l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers. La délibération n°2025-57 ne prévoyant pas de faculté de substitution, il convient d'autoriser ce changement d'acquéreur.

Les autres dispositions de la délibération n°2025-57 du 7 février 2025 demeurent inchangées.

**Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-37,  
**VU** la délibération n°2025-57 du conseil de Bordeaux Métropole du 7 février 2025,  
**VU** l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n°2023-33056-96946 en date du 3 janvier 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre une délibération modificative afin de substituer la société CASTEL-VINS à la SASU Castel Frères pour l'acquisition de l'emprise de 92 973 m<sup>2</sup> environ sise rue Jean-François de La Pérouse dans le cadre du projet d'extension du site d'exploitation de la SASU Castel Frères,

**DECIDE**

**Article UNIQUE** : d'approuver la substitution de la société CASTEL-VINS, ou de toute autre société appartenant au même groupe, à la SASU Castel Frères, dans le cadre de la cession approuvée par délibération n°2025-57 du Conseil de Bordeaux Métropole du 7 février 2025, étant ici précisé que l'ensemble des autres dispositions prévues dans la délibération n°2025-57 demeurent inchangées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------